

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Frontières : des recommandations pour booster la CNF

L'ASSEMBLÉE générale de la Commission nationale des frontières (CNF) qui s'est tenue mercredi dernier a été sanctionnée par plusieurs recommandations à l'attention du gouvernement.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LA Commission nationale des frontières (CNF) a donc tenu sa 4e assemblée générale mercredi dernier à

l'hôtel Boulevard de Libreville. Des assises qui ont fait suite à la réunion des experts membres de cette structure en charge de la gestion de nos frontières, et dirigée par un secrétaire permanent, en la personne du général de division Yves-Marcel Mapangou Moussadji. On note, au sortir de cette rencontre, qu'une volonté d'impulser une nouvelle dynamique à cette entité se dégage. Cela aussi bien à travers l'élaboration et l'adoption d'une feuille de route pluriannuelle (2021-2023), qu'au regard de la nature des

recommandations formulées à l'attention du gouvernement. Dans ce registre justement, on relève que l'assemblée générale de la CNF a recommandé l'affectation et la dotation en faveur de la CNF des moyens techniques "indispensables" et un espace de travail adéquat pour rendre plus efficace son fonctionnement. De même, elle plaide, entre autres, pour le renforcement du nombre d'experts en son sein et l'intégration d'autres entités en fonction de leurs compétences techniques. A cela on ajoutera : l'acquisition dans les délais raisonnables des fonds documentaires et cartographiques fiables ; l'initiation des missions de collecte de fonds documentaires auprès des anciennes puissances coloniales, des organismes



Photo: DR

La photo de famille au terme de la 4e assemblée générale de la Commission nationale des frontières.

internationaux et autres partenaires ; l'accroissement du nombre de missions de terrain concertées en vue de géo référencer l'ensemble de l'enveloppe frontalière gabonaise ; l'institution d'une journée de la CNF, célébrée au cours de la Journée africaine des frontières ; l'accélération

du développement des zones frontalières terrestres afin d'y fixer durablement les populations ; etc. Soulignons que le secrétaire permanent de la CNF a été instruit de rendre compte, dans un délai raisonnable, du niveau de mise en œuvre des présentes recommandations.

Entre nous soit dit Pragmatisme et émotion, Y'Ali en présentiel et en direct

Teddy OSSEY*

LA semaine dernière, les relevés d'audience dépassaient largement toutes les prévisions tant la parole présidentielle était attendue. Une fois l'émotion certes poignante surmontée, le peuple gabonais a retrouvé un Y'Ali inspiré, pénétré et toujours avec cet esprit alerte. La solennité de l'instant aura été à la mesure des attentes des populations. En regardant le Gabon dans les yeux au travers des élus rassemblés dans ce congrès, le chef de l'Etat ne s'est point contenté de faire une esquisse d'intentions, mais bien au contraire, il a dressé le tableau d'un Gabon ambitieux dans toutes ses composantes. Plus que jamais, le président de la République a sacralisé la force des institutions qui, dans des moments d'incertitude, n'ont guère vacillé. Face aux victoires engrangées et aux réussites patentes, il s'est voulu plus exigeant et déterminé. Tout en réprochant les intrigues souterraines et les combinazioni égoïstes, il a rappelé l'impératif sacerdotal qui veut que seul le Gabon soit hissé au firmament des priorités. En refusant une démocratie soumise à l'assujettissement, Y'Ali trace des perspectives qui obéissent aux mutations qui conduisent à une adaptabilité pertinente et responsable en toute lucidité. Aussi, les réformes à venir seront-elles subséquentes au dynamisme des contextes et à la marche harmonieuse de l'Etat dans toutes ses strates. Par ce rendez-vous d'avec son peuple en présentiel et en direct, le chef de l'Etat s'est situé au-delà des promesses faciles et des intentions pieuses, car les perspectives annoncées sont un catalogue du concret ayant une emprise réelle et qualitative dans la vie de ses compatriotes. Nous nous permettons, ici, une expression triviale. Oui ! la parole de Y'Ali a fait mouche et l'exaltation unanime du peuple en est une preuve éloquente. Et comme pour nous rassurer dans cette assertion, la sortie à contre-courant de notre compatriote Alexandre Barro Chambrier prouve à l'évidence que la population gabonaise s'est retrouvée en harmonie avec les propos du président de la République. Par un post laconique et lapidaire ABC, déboussolé, terrassé et toujours pas revenu de ce tour pendable que lui joua Michel de Cocobeach, il aurait dû être circonspect face au mutisme et à la réserve de toutes les autres factions factieuses et véhémentes. A sa décharge, nous lui présentons toute notre indulgence, car le trouble est si grand, quand la boussole s'affole entre RPM et RHM.

Nous disons, Y'Ali a parlé et le peuple l'a compris. Bassé !

*Chroniqueur

Mairie de Libreville : les raisons du recours introduit par l'opposition municipale

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

COMME annoncé au sortir du Conseil municipal extraordinaire du 17 juin dernier, les conseillers municipaux de l'opposition viennent d'introduire un recours auprès du tribunal administratif de Libreville. Ces derniers sollicitent l'annulation pour inexistance juridique de l'arrêté 000025/MI/PES/MI/CAB.G récemment pris par la gouverneure de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba. Une démarche, de l'avis de Jeanine Taty Koumba, porte-parole du groupe de l'opposition, motivée par le strict respect des textes en vigueur. "(...) Notre initiative n'a pas pour but de dénier à l'autorité de tutelle sa légitimité à exercer les différents contrôles des collectivités locales que lui confère la loi, ni défendre la personne du maire démissionnaire. Ce n'est ni notre vocation au plan



Photo: DR

Jeanine Taty Koumba, conseiller de l'Union nationale (UN) exposant les raisons du recours introduit auprès du Tribunal administratif de Libreville.

juridique, ni notre intérêt au plan politique", a-t-elle déclaré. Avant d'ajouter : "Nous nous opposons aux violations récurrentes de la Constitution et des lois et règlements de notre pays qui sont devenues la marque de fabrique du pouvoir PDG". Occasion pour l'opposition municipale de fustiger l'intrusion de l'Exécutif dans la gestion des conseils locaux. Une allusion directe à l'article 112 de la "mère des lois". "En décidant de convoquer une session extraordinaire du Conseil municipal de la commune de Libreville, en se permettant même d'en présider les travaux, madame

le gouverneur de la province de l'Estuaire n'a pas seulement contrevenu aux principes constitutionnels de la libre administration des collectivités locales par des organes élus, elle a aussi trahi la lettre et l'esprit de la loi n° 1/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation", précise Jeanine Taty Koumba. Pour l'opposition, le gouverneur n'a pas qualité à convoquer un Conseil municipal, fut-il extraordinaire. Pire, le "monologue" de la représentante de l'Etat dans l'Estuaire lors du dernier Conseil municipal heurte la sensibilité des conseillers de l'opposition municipale.